

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....	15
Quorum.....	8
Présents.....	9
Votants.....	13
Excuses.....	2
Procurations.....	4

Date de la convocation : 27/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,
Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien,
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur Didier VIDAL a donné procuration à Monsieur Claude
REFREGERS, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Madame Régine
VIALA, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL,
Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien QUATREFAGES.

ABSENTS EXCUSES : Madame Anne-Marie JUANABERRIA, Monsieur Allan
ASSIÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 7**DELIBERATION N° 3****DELIBERATION ACHAT PARTS GROUPEMENT FORESTIER**

Vu le courriel transmis par le groupement forestier de l'Hubac des Crozes daté du 28 mai 2025 qui propose la cession
d'une partie des parts sociales à la commune, déjà membre associé du groupement forestier,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer concernant l'acquisition de 2005 parts sociales du
groupement forestier de l'Hubac des Crozes au prix de 30 075 €, ce qui permettra à la commune de détenir 52 % du
capital du groupement forestier,

La somme correspondante à l'opération est déjà insérée au budget principal de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 13 voix pour

- **D'ACCEPTER** la proposition du Maire pour l'acquisition de 2005 parts sociales du groupement forestier
à hauteur de 30 075 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à l'acquisition des parts et à signer
l'acte notarié constitutif.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03 NOV. 2025*
- *par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le*

*Le Maire
Claude VIDAL*

03 NOV. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

